



A CONTRE COURANT (S)

Spécial
entretien professionnel
2023

L'entretien professionnel se durcit !

Comme si la pression dans les services ne suffisait pas, la DG durcit grandement cette évaluation professionnelle sur laquelle nous attirons votre attention depuis des années ...

Maintenant, tous les actes de gestion (promotion, sélection, mobilité, actes de candidature, postes au choix de plus en plus nombreux, etc.) sont d'abord placés sous l'angle de cette évaluation !

Pour la première fois, l'excellence doit être réservée à une élite d'agents !

La DG veut encore renforcer la mise en concurrence des agents entre eux et gommer l'importance du collectif de travail, déjà tellement mis à mal !

Pour vous y retrouver et surtout que cet entretien ne soit pas une sanction, Solidaires Finances Publiques 33 vous propose une analyse des points clefs et surtout des points de vigilance.

Vous n'êtes pas seul ! N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions !

On lâche rien

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques 33
Section de la Gironde



Réforme des retraites:
Solidaires Finances Publiques 33 dans le cortège
Bordelais





L'entretien professionnel 2023 ce qu'il faut savoir

Cet entretien n'est pas obligatoire

Désormais tous les actes de gestion (promotion, sélection, mobilité, actes de candidature, postes au choix de plus en plus nombreux, etc.) sont d'abord placés sous l'angle de cette évaluation. Avec les Lignes Directrices de Gestion, la notion de «mérite» s'accroît !

L'évaluation professionnelle devient très importante et même prépondérante pour le déroulé de carrière et ses conséquences pécuniaires. Les adhérents peuvent consulter sur leur espace adhérent le «Spécial entretien» en 16 pages, supplément au n° 1161 du 28 février 2023.

Soyez très vigilant chaque année et n'hésitez surtout pas à former un recours, avec nos conseils et accompagnement !

1 / L'évaluateur doit vous proposer **par écrit** une date et une heure pour la tenue de l'entretien **au moins 8 jours avant la date** envisagée.

PREPAREZ VOTRE ENTRETIEN !!

- bilan de l'année écoulée
- les difficultés rencontrées dans le service
- les formations faites, refusées, souhaitées...
- Regardez vos comptes rendus des années précédentes et relevez les points que vous voulez revoir cette année

L'entretien est par principe en présentiel et se déroule obligatoirement sur le lieu de travail et pendant les heures de travail de l'agent.

Une fiche préparatoire est obligatoire en cas de changement de service dans l'année ou de supérieur hiérarchique direct mais il n'est pas prévu qu'elle soit remise à l'agent (mais rien ne vous empêche de lui demander !)



Vous avez le droit de refuser l'offre d'entretien : si vous ne vous présentez pas, le chef de service doit par écrit, constater l'absence et vous proposer un second rendez-vous que vous pouvez également refuser. L'évaluateur vous transmettra alors le CREP via ESTEVE. Attention : **la mention du refus de l'entretien ne doit figurer que dans la rubrique «tenue de l'entretien individuel professionnel»** (page 1) !

2/ Le compte-rendu de l'entretien

Vous avez **15 jours** pour en prendre connaissance, le relire minutieusement, y porter vos observations et le transmettre à l'autorité hiérarchique. Nouveauté 2023 : l'autorité hiérarchique est le supérieur hiérarchique direct de l'évaluateur.

Le CREP est notifié et visé par l'autorité hiérarchique : vous avez alors 8 jours pour le signer après réception (ce qui ne veut pas dire que vous êtes d'accord mais seulement que vous en accusez réception !). C'est seulement à ce stade que **vous avez 15 jours pour former le recours hiérarchique via ESTEVE** .

- **Expression de l'agent** : vous pouvez ajouter éventuellement «assurant des missions de service public, au service de l'intérêt général, je réalise celles-ci dans la limite des moyens humains et techniques qui sont mis à ma disposition par la DGFIP».

- **Fonctions exercées en 2022** : ensemble des tâches mais aussi celles dévolues en plus des attributions habituelles du poste ou service (par exemple, actions de formation). Pour ceux qui encadrent, faire préciser éventuellement le nombre d'agents encadrés, la répartition par corps et catégories.

- **Résultats professionnels obtenus** : il s'agit maintenant d'un tableau. Certains objectifs ne sont pas obtenus, indépendamment de votre responsabilité : sous-effectifs, nouvelles priorités, changements divers.

Nouveauté : il faut être TRES vigilant à la partie «analyse» !

- **Besoins de formation** : une information sur les droits CPF doit être assurée lors de l'entretien. Attention : si certaines formations sont éligibles au CPF, rien n'oblige à le mobiliser à ce titre !

- **Acquis de l'expérience professionnelle** : cette rubrique ne doit pas comporter de jugements de valeurs ! Bien veiller à faire recenser vos compétences acquises et mises en œuvre car cette rubrique sera consultée pour les postes ultérieurs ...

- **Avis pour pour avancement de grade par TA** : avis susceptible de recours. Pour les A uniquement, l'évaluateur peut se prononcer sur l'aptitude à exercer des fonctions de niveau supérieur que l'agent ait exprimé ou non un souhait dans ce sens ...

- **Avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur (LA) pour les B et C** : l'aptitude est maintenant reconnue acquise ou non ...

Nouveauté 2023 : il est maintenant possible de former un recours sur les objectifs de l'année à venir ! Nombre d'objectifs maximum : 5 ! Des objectifs qualitatifs (voir le détail sur l'Unité spécial page 9).

- **Tableau synoptique** : Nouveauté : pour les cadres A, il devient littéral. il est également introduit une rubrique «capacité d'adaptation» à laquelle il va falloir faire TRES attention !

Ne restez pas seul avec tes doutes !! Contactez-nous si vous avez le moindre question. Ensemble, nous regarderons si votre compte-rendu est acceptable ou s'il y a des points à revoir.

Si une formulation vous semble ambiguë, un qualificatif inapproprié, ou un oubli constaté, le chef de service peut sans difficulté rectifier ce compte-rendu avant visa de l'autorité hiérarchique.

3 / Si le désaccord persiste

UTILISEZ LE RECOURS HIERARCHIQUE

Ne vous privez pas de cette possibilité de recours: c'est un droit. Si vous ne l'actionnez pas, cela veut dire que vous approuvez le contenu de ton CREP. L'utilisation du recours ne peut aucunement entacher votre carrière !

Synthèse de la procédure de recours :

- après réception du CREP (visé par l'autorité hiérarchique) : recours hiérarchique préalable dans les 15 jours, et transmis par ESTEVE.
- l'autorité hiérarchique doit vous répondre dans les 15 jours et motiver son refus,
- vous avez 8 jours pour en prendre connaissance,
- vous en accusez réception : date de départ pour former un recours en CAP nationale dans le délai d'un mois.

Attention : il n'est pas possible de former un recours en CAP nationale sans avoir d'abord formé un recours hiérarchique !

Appréciations portées par les notateurs	Traduction
Dévoué	Gentil, serviable
Discret	Plutôt effacé
Méticuleux	Laborieux
Rigoureux	Application stricte des textes (donc les connaît !)
Rigide	Strict voire obtus (rigoureux est meilleur)
Déférent	Respecte la hiérarchie
Ponctuel	Respecte les horaires, arrive à l'heure
Disponible	Aide volontiers les collègues
Soucieux d'acquérir les connaissances nécessaires	N'est techniquement pas encore au point
S'attache à améliorer ses méthodes de travail	Doit mieux s'organiser
N'a pas ménagé ses efforts / il lui reste à concrétiser ses efforts	Fait preuve de bonne volonté résultats moyennement satisfaisants
Globalement	Si on cherchait dans le détail... !
Expérimenté	Doit plus à l'habitude qu'à son implication !
S'adapte progressivement	N'est pas encore totalement opérationnel
Satisfaisant, correct	Suffisant sans plus
Attentif aux recommandations	A besoin de se sentir conforté dans son travail
travaux de bonne facture	travaux simplement corrects
Caractère affirmé	A du caractère (trop ???)
Il faut, il doit	Attente impérative
Perfectionniste	Rend un travail de qualité (mais productivité ????)
Méticuleux, minutieux	Pointilleux (se perd dans les détails)
Soucieux (de bien faire...)	Bonne volonté (mais capacités ????)
Pleinement impliqué	Participation active + initiative
Contribue au bon fonctionnement	Apport au collectif mais de façon plus passive
Sait mettre en œuvre	Fait
A les capacités	Peut faire
Dispose des connaissances	Pourrait faire